



MAIRIE  
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet  
73700 LES CHAPELLES

## PROCES-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 JUILLET 2022

Le 07 juillet 2022 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 30 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11 - Quorum atteint

**Présents** : Paul PELLECUER – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – BOIREAU Yann – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – SONDAZ Elodie – THOMAT Stéphane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Absent excusé : ANXIONNAZ Vincent / Absentes : ANXIONNAZ Anne-Marie - FRAMMOLINI Julie

**Madame MILLERET Liliane** est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### Ordre du jour

- Réforme des actes au 1<sup>er</sup> juillet 2022
- Devis répondeur téléphonique
- Admission en non-valeurs (TETU Yvette)
- Décisions modificatives
- Nomenclature budgétaire et comptable M57
- Conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre
- Renouvellement convention liaison chaude école
- Employés périscolaires
- Rapport Véolia 2021
- Participation Xplore Festival – Mission locale jeunes
- Demandes de transactions sur des terrains
- Référents ambroisie
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

---

## REFORME DES ACTES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

---

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

La réforme des actes a été introduite par l'ordonnance et le décret du 07 octobre 2021 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> juillet 2022, dorénavant :

- Mise en place d'un procès-verbal et suppression du compte-rendu.
- Affichage de la liste des délibérations dans un délai d'une semaine suivant la séance du conseil municipal.
- Rédaction du PV de chaque séance, par le secrétaire et approbation au commencement de la séance suivante par les élus présents. Dans la semaine qui suit, publication du PV sous forme électronique sur le site Internet de la Commune et affichage.
- La mention de l'ensemble des échanges n'est pas juridiquement imposée. L'objectif est d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante.
- Le PV doit également mentionner le résultat des scrutins en précisant le nom des votants et le sens de leur vote.

Arrivée de Nicolas VERNON

---

## DEVIS REPONDEUR TELEPHONIQUE

---

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Actuellement le répondeur du standard téléphonique de la mairie annonce un numéro de téléphone portable erroné. Le changement de cette bande d'annonce ne peut être faite que par Orange pour un coût de 280.08€. Sachant que le contrat de location se termine en 2024, les membres du Conseil décident de ne pas effectuer le changement. Il n'y aura donc plus de répondeur en mairie.

---

## ADMISSION EN NON-VALEURS

---

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2022-31*

Le Comptable public informe que Mme TETU Yvette a fait l'objet d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 15 février 2022 suite à une procédure de surendettement. Il est demandé à la collectivité d'admettre en créances, les frais engagés, relatifs à l'arrêté de péril, soit 73 184.40€.

La proposition d'admettre en créance éteinte les titres est acceptée.

Pour : 7      Contre : 0      Absentions : 4 : Mme MILLERET – M. GUICHARD – M. VERNON – M. VEROLLET

---

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

---

*Rapporteur : Nicolas GUICHARD*

*Délibération n°2022-32*

Budget principal - Dépassement des crédits liés :

- En fonctionnement : Créances éteintes (point ci-dessus), article compensé par la ligne « dépenses imprévues »

- En investissement :
    - o Achat de matériels non prévus au budget : débroussailleuse, chaînes tracteur, tables pour les maternelles, aspirateur et lave-linge pour l'école
    - o Benne et frais du marché public pour le tracteur, sous-évalués au budget
- Le tout (31 100€) pris sur les travaux de l'appartement de Montgirod qui ne se feront pas cette année.

Les décisions modificatives sont acceptées à l'unanimité.

---

## *NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57*

---

*Rapporteur : Nicolas GUICHARD*

*Délibération n°2022-33*

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Une généralisation de la M57 est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La Trésorerie nous propose d'effectuer ce changement au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le passage à la nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

---

## *CONSEIL D'ECOLE DU 3EME TRIMESTRE*

---

*Rapporteur : Elodie SONDAZ*

Le conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre s'est tenu le 30 juin 2022 :

- Bilan de l'année scolaire 2021-2022 : mise en place du projet « papillon et flore » pour la classe de CE2-CM ; éducation à la sexualité et au respect du corps pour les CM ; projet autour de la forêt pour tous les élèves ; fête de l'école.
- Préparation de la rentrée scolaire 2022-2023 :
  - o Prévision d'effectifs : 53 enfants (24 en maternelles, 13 en CP-CE1 et 16 en CE2-CM)
  - o Musique : demande faite auprès de l'école de musique
  - o Festival d'Aime : des spectacles ont déjà été retenus
  - o Anglais : le projet pédagogique a été validé avec la demande d'intervention de Becky BURKETT
  - o Ski et natation : ces activités reposent sur la participation de parents bénévoles pour lesquelles un agrément est nécessaire
  - o Classe de découverte : projet en cours
- Budget :
  - o Compte mairie : financement des fournitures scolaires, de l'intervenante d'anglais, des différents transports, la location du bassin et les maîtres-nageurs...
  - o Compte USEP : financement des livres, de petit matériel....
  - o Sou des écoles : financement des actions telles que cinéma, sorties diverses...
- Equipement :
  - o Informatique : don de 5 ordinateurs par un parent d'élève avec une mise en réseau par Myosotis.
  - o Commande de nouvelles tables pour les maternelles

---

## *RENOUVELLEMENT CONVENTION LIAISON CHAUDE ÉCOLE*

---

*Rapporteur : Elodie SONDAZ*

*Délibération n°2022-34*

La convention avec l'Auberge de Valezan est renouvelée pour un an, une augmentation de 0.10€ a été demandée par la prestataire, pour tenir compte de l'inflation actuelle, ce qui porte le prix du repas facturé à la collectivité à 5€.

Le Conseil municipal approuve le renouvellement de la convention

Pour : 10      Abstention : 1 : M. GUICHARD

Une réflexion autour d'une amélioration du service par des échanges plus réguliers et un travail sur la notion de gaspillage alimentaire sera menée.

---

## *EMPLOYÉS PÉRISCOLAIRES*

---

*Rapporteur : Elodie SONDAZ*

*Délibérations n°2022-35 ; n°2022-36*

- Renouvellement de deux emplois d'adjoint d'animation, un pour 6 heures par semaine et l'autre pour 8 heures par semaine
- Renouvellement du contrat de l'intervenante d'anglais pour 3 heures par semaine

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, ces renouvellements pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023.

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Dans le cadre des emplois de la Commune, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à la suite du renouvellement de la période d'essai de l'adjoint technique, le constat est fait qu'il ne correspond pas au poste. Un nouveau recrutement va être lancé.

---

## *RAPPORT VÉOLIA 2021*

---

*Rapporteur : Jean-Claude BERGER-SABBATEL*

*Délibération n°2022-37*

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de gestion du service de l'eau potable pour l'année 2021 et indique que celui-ci est mis à la disposition du public.

Quelques chiffres clés : 573 habitants desservis, 329 abonnés, 15 kms de longueur de réseau, 125 l/hab/jour de consommation moyenne, 3 réservoirs, 90,8% de rendement de réseau.

En raison des températures élevées et des faibles précipitations observées ces derniers mois, le département de la Savoie est placé en alerte sécheresse.

Afin de lutter contre la baisse des ressources en eau, il est recommandé d'adopter une gestion économe de l'eau :

- Limiter les usages d'ordre secondaire : nettoyage des voitures, lavages extérieurs etc...
- Réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- Réduire les consommations d'eau domestique ;
- Limiter les arrosages des espaces verts et les proscrire aux heures les plus chaudes.

Nous comptons sur l'engagement de toutes et tous pour économiser nos ressources naturelles.

---

---

## *PARTICIPATION XPLORE FESTIVAL – MISSION LOCALE JEUNES*

---

*Rapporteur : Nicolas VERNON*

*Délibération n°2022-38*

L'association qui organise l'Xplore Alpes Festival a resollicité notre Commune pour l'édition 2022. Dans le cadre de l'édition 2021, nous avons accueilli une causerie et une projection. Le retour est plutôt mitigé : peu de participants et nécessité d'équipements dont la Commune ne dispose pas. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas renouveler l'accueil de cet évènement sur la Commune.

*Rapporteur : Liliane MILLERET*

*Délibération n°2022-39*

Le Conseil municipal vote l'attribution de la cotisation 2022 à la Mission Locale Jeunes pour un montant de 699.06€ (cotisation calculée au nombre d'habitants). A ce jour, il n'y a pas de prise en charge par la CCHT.

Pour : 10      Abstention : 1 : M. BERGER-SABBATEL

---

## *DEMANDES DE TRANSACTIONS SUR DES TERRAINS*

---

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2022-40*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal un projet de division au Chef-Lieu. Le propriétaire actuel souhaite avant la vente, régulariser les différentes emprises autour de ces parcelles (5m<sup>2</sup>)

Le Conseil municipal décide, de ne pas donner suite à cette régularisation.

Pour : 9      Abstentions : 2 : Mme MILLERET – Mme SONDAZ

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2022-41*

Le Conseil municipal, au vu du coût trop élevé des frais notariés (4 050€) décide de ne pas acquérir la parcelle C 2070 à Couverclaz au prix initial de 430€.

Pour : 10      Abstention : 1 : M. VEROLLET

---

## *REFERENTS AMBROISIE*

---

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

*Délibération n°2022-42*

Dans le cadre de la lutte contre l'ambrosie, un arrêté Préfectoral a mis en place un comité départemental de coordination. Deux référents territoriaux doivent être nommés (un élu, un personnel territorial)

Le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme ANXIONNAZ Anne-Marie et M. DUFOUR Thierry.

---

## COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

---

Rapporteur : VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commission :

- Permis de construire CLEAZ-PELLOUX-GUILBERT à Parchet – construction de 2 chalets
- Déclaration préalable CHAVANNE Agnès à Montgirod – Pose de 2 fenêtres de toit
- Déclaration préalable DAVID-VAUDEY Lucie à Montgirod – division foncière
- Déclaration préalable VUKAJLOVIC Nicole et Elsa à Couverclaz – installation de 2 pompes à chaleur

---

## QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

---

- Dans le cadre de la réalisation d'un sentier d'accès au Dôme de Vaugelaz à partir de l'alpage de la Thuile de Vulmix, des travaux de débroussaillage vont être entrepris par un prestataire extérieur.
- Information sur différents contentieux, des constats d'huissier ont été établis.

Les Chapelles, le *1<sup>er</sup> septembre 2022*

Le Maire,  
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance  
MILLERET Liliane

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Milleret'.